

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE LACHAPELLE-SAINT-PIERRE Département de l'OISE Arrondissement de Beauvais <u>PROCES VERBAL DU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u>	Procès-Verbal n° : P.V- 003-2018 Du : vendredi 12 octobre 2018 Convocation du 06 octobre 2018
--	---

L'an deux mil dix-huit et le douze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de William DUMOLEYN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur William DUMOLEYN, Maire,
Messieurs Pascal POULET et Fabrice CAMOIT Adjoints au Maire,
Madame Joëlle RAPICAULT, Messieurs Patrice CANTRELLE, Jean-Pierre PETIT, Patrick JOUANNEs,
Monsieur Patrick NAUMANN Jean-François DREUX.

ETAIENT ABSENTS :

Brigitte CLEMENT ayant donné pouvoir à Madame Joëlle RAPICAULT,
Monsieur Jean-Sébastien DEFLANDRE ayant donné pouvoir à Monsieur William DUMOLEYN.

ABSENTS NON EXCUSE :

Madame Carole DEFLANDRE et Frédéric LEMAITRE

Assistait également à ce conseil municipal Madame Sandrine ROUECHE, Secrétaire de la Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 32

Ordre du jour

- 1- Suite à la démission de Monsieur FERLIN, remplacement de ce dernier :
 - Suppléant au SIAEP,
 - Suppléant au Syndicat d'Electricité (SE 60),
 - Représentant de la Commune au Ciné Rural 60,
- 2- Autorisation au Maire de signer le contrat de nettoyage des locaux communaux.

A - Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande un secrétaire de séance. Monsieur Pascal POULET se propose d'être secrétaire lors de cette séance.

Monsieur CAMOIT demande la parole pour poser quelques questions, Monsieur Le Maire lui demande d'attendre la fin des ordres du jour Monsieur CAMOIT interrompt Monsieur Le Maire et lui dit que justement c'est au sujet de l'ordre du jour qu'il a quelques questions à poser car pour lui il y a un gros problème avec l'ordre du jour qui est encore plus pauvre que celui vu en informelle.

Monsieur Le Maire lui indique qu'il a mis à l'ordre du jour que les points sur lesquels tout le monde était d'accord en informelle.

Monsieur CAMOIT lui précise que même en informelle les sujets traités n'y étaient déjà pas tous, que beaucoup de points n'ont pas été abordés, que Monsieur Le Maire se contre fiche de beaucoup de choses, qu'il ne se rend pas compte que tous les rapports annuels des syndicats ou organismes avec lesquels nous travaillons doivent être approuvés, que rien de cela n'a jamais été fait.

Que des sujets tels que « le Plan mercredi », « le prochain CT du CDG 60 » on s'en fiche rien n'est fait, Monsieur Le Maire l'interrompt et lui dit que ce sera fait lors du prochain conseil jeudi prochain. A ces mots Monsieur CAMOIT s'emporte et lui dit que c'est impossible vu que les délais sont dépassés.

Monsieur Le Maire lui répond que la convocation sera faite dès demain, donc dans les temps, Monsieur CAMOIT lui rappelle que non puisque la Mairie est fermée le samedi matin depuis le départ d'un des deux adjoints administratif, que là aussi pour le personnel qui est parti tant administratif que technique rien n'a été fait, que le Maire à tout accepté seul sans en parler à son conseil, qu'il refuse d'en informer les conseillers ainsi que les habitants, ni même un papier sur la porte de la Mairie pour les informer. Et il continue en énumérant des sujets qui n'ont pas été vu ni même partagé, mais on s'en « fout », les horaires du personnel, on s'en « fout » puisque personne n'est au courant Monsieur Camoit ajoute que ce point devait être traité avant le 04 octobre pour être envoyé au CDG 60 et que par conséquent jeudi se sera trop tard comme les amortissements du SE 60, les modifications de statuts de la Thelloise, la décision modificative, l'occupation du domaine public par le SMODT à cela le Maire semble ne pas être informé, Monsieur CAMOIT lui montre un post-it qu'il a pris dans le bureau de Madame Rouêche secrétaire et indique à l'ensemble du conseil que ses sujets sont là depuis fin juin. A la demande de Monsieur CAMOIT Madame Rouêche confirme cela ainsi que le fait que Le Maire est bien au courant mais qu'il n'en a pas tenu compte.

Monsieur CAMOIT pense que Monsieur Le Maire est incompétent c'est là le vrai problème, que c'est dangereux pour la mairie, Monsieur POULET ajoute pour le village également.

Monsieur POULET prend la parole et donne lecture d'un courrier co-signé par huit conseillers municipaux (Mesdames RAPICAULT et CLEMENT, Messieurs POULET, CAMOIT, LEMAITRE, DREUX, CANTRELLE et PETIT), ce courrier revient sur tous les sujets non achevés, et l'attente que les élus avait de leur Maire.

A la fin de cette lecture, les six conseillers présents ayant écrit cette déclaration quittent la table du conseil.

Le quorum n'étant plus atteint, le conseil municipal ne peut se tenir.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 47
